

INCIDENCES DE LA PIRATERIE DE FILMS SUR LA FREQUENTATION DES SALLES DE CINEMA

L'arrivée d'internet a changé les habitudes des consommateurs. Auparavant, pour visionner un film, trois solutions se présentaient : le visionner en allant au cinéma, en regardant la télévision ou attendre sa sortie en vidéo. Ainsi, aucune pratique ne nuisait au septième art puisqu'une durée minimale est requise pour pouvoir distribuer le film dans le commerce (plusieurs mois) et pour une diffusion télévisée (entre une et deux années). On parle dans ce cas de chronologie des médias : il s'agit de l'ordre et les délais dans lesquels les diverses exploitations d'une œuvre cinématographique peuvent intervenir. Cette chronologie est aujourd'hui perturbée : désormais, il est possible d'accéder à un film par l'intermédiaire du streaming, du téléchargement légal et du téléchargement illégal. L'internaute est considéré comme pirate à partir du moment où il franchit la légalité en acquérant un film sans s'acquitter des droits d'auteurs.

Selon une récente étude réalisée par l'ALPA (association de lutte contre la piraterie audiovisuelle), 450 000 films seraient téléchargés illégalement par jour, ce qui représente le nombre d'entrées de cinéma quotidiennement. Pourtant, une autre étude publiée par le site TorrentFreak affirme que ce sont les plus grands succès du cinéma qui sont les films les plus téléchargés. Il faut par conséquent relativiser l'impact du téléchargement sur la fréquentation du cinéma.

LES FILMS TELECHARGES ILLEGALEMENT REPRESENTENT-ILS UNE MENACE POUR LES SORTIES CINEMA ?

Nous essaierons, dans un premier temps, de prouver en quoi le téléchargement peut nuire à la fréquentation des salles ; puis nous verrons que le cinéma est une forme de loisir irremplaçable ; enfin, nous montrerons que le téléchargement est un moteur du cinéma.

Pour tenter de vérifier ces propos, nous avons conçu un questionnaire de 15 questions relatif aux habitudes et aux pratiques des jeunes, entre 16 et 25 ans, dans les domaines du cinéma et du téléchargement illégal. Celles-ci nous ont permis d'examiner nos hypothèses. Ce questionnaire a été distribué à plusieurs étudiants de l'université de Paris 8 et été publié en ligne, sur la page Facebook de Paris 8. Nous en avons relevé 126 au total. En outre, afin d'approfondir notre étude pour corroborer ou contredire nos propos, nous avons interrogé le directeur des études du CNC. Le Centre National de la Cinématographie est un établissement public français dont les missions principales sont de réglementer, soutenir et promouvoir l'économie du cinéma en France et à l'étranger. Nous avons aussi conversé avec un étudiant âgé de 20 ans qui télécharge et qui va au cinéma ; et un autre âgé de 21 ans qui ne télécharge pas.

I) La suffisance du téléchargement :

Le fait de télécharger illégalement des films peut rassasier notre envie de cinéma et donc nuire à la fréquentation des salles.

A) Les avantages de l'aspect économique :

Lorsqu'un individu télécharge illégalement un film, celui-ci ne l'achète pas car il est disponible gratuitement sur Internet ou sur des logiciels de partage. Cette pratique est devenue courante chez de nombreux jeunes : l'étude que nous avons menée auprès de jeunes de 16 à 25 ans montre que 44% des pirates téléchargent 1 à 2 fois par mois, 16% 1 à 2 fois par semaine et 12% 3 fois ou plus par semaine. Selon cette même étude, 65% de ceux qui ont déjà téléchargé des films illégalement trouvent le cinéma trop cher contre seulement 33% qui le trouvent abordable. Ce qui dissuade ces jeunes d'aller souvent au cinéma est donc le prix de l'entrée. Etant étudiants donc avec un petit budget, ils ne peuvent pas tous se permettre d'investir trois fois 5€ à 10€ par place par semaine. D'ailleurs, 69% des « pirates » parmi les personnes interrogées pensent que le cinéma est trop cher. Les DVDs coutent cher également : <http://www.lescompareurs.com/> nous apprend que la moyenne se situe aux alentours de 8,33 euros.

Voici, à titre d'exemple, les prix des entrées pour un grand cinéma de la capitale et ceux d'un petit cinéma de banlieue parisienne. Dans la ville de Paris, les prix sont beaucoup moins abordables que ceux pratiqués en banlieue. A 8,40 euros, beaucoup d'étudiants préféreront télécharger !

Gaumont (paris) - Prix places Hors 3D	Studio 207 (banlieue) - Prix places Hors 3D
5,50€ (-12 ans) 5,90€ (-26 ans) 8,40€ (étudiants et seniors) 10,90€ (plein tarif)	7€ (plein tarif) 6€ (tarif normal)

L'étudiant qui télécharge dispose d'un budget mensuel de 700 euros. Il nous a confié qu'il ne pouvait pas se permettre de payer des DVD ou des places de cinéma régulièrement.

B) L'aspect pratique du téléchargement :

1) Télécharger chez soi :

Le téléchargement illégal offre la possibilité de visionner un film de chez soi, nul besoin de se déplacer. Mais contrairement aux DVD et au VOD, un achat ou une location ne sont pas nécessaires.

La procédure de téléchargement est simple et rapide. En moins d'une heure, le film est prêt à être visionné. Il y a quelques années, il fallait télécharger les films via des logiciels comme Emule ou Limewire. A l'heure actuelle, des sites de partage et de streaming permettent un accès beaucoup plus rapide.

La plupart des pirates téléchargent car ils ont l'opportunité d'accéder à un large panel de films, chose impossible au cinéma. En effet, seulement 16% d'entre eux téléchargent des films qui sont à l'affiche !

Télécharger illégalement un film permet également de le visionner plusieurs fois et hors de chez soi : en train, en avion,...

2) Aller au cinéma :

Se rendre au cinéma peut être difficile dans certains cas. En milieu urbain, les cinémas se trouvent généralement à moins de 20min en voiture. Or en milieu rural, les cinémas peuvent se trouver à plus de 50km de son domicile. Selon notre étude, plus de 40% des pirates habitent à plus de 20min du cinéma où ils se rendent le plus souvent. Il sera donc beaucoup plus simple de télécharger un film.

De plus, il est parfois nécessaire d'arriver à l'avance pour espérer avoir des places bien situées dans la salle de cinéma ; le temps d'attente dans la queue peut aussi être contraignant.

Le cinéma est donc moins pratique qu'un simple téléchargement à son domicile.

C) Des formes de loisirs

1) Le téléchargement, un « Loisir restreint »

Contrairement au cinéma, le téléchargement illégal est un loisir individuel. 60% des pirates visionnent le film téléchargé seuls devant leur écran.

Le pirate dispose d'un large panel de choix. Il sélectionne les films qu'il souhaite visionner et cela très facilement. Il n'est pas limité à une dizaine de films comme dans un cinéma traditionnel. Il a accès à la culture cinématographique : comédie, drame, documentaire, action, science-fiction, films historiques,... Ce qui représente un avantage indéniable par rapport au cinéma.

Mais cette pratique est limitée au cadre domestique. C'est un « loisir restreint » dans la mesure où il fait parfois office de passe-temps : le pirate regarde un film pour s'endormir ou pour apprendre les langues étrangères. L'étudiant qui télécharge regarde des séries américaines comme *Friends* ou *How I Met Your Mother* en sous-titré, souvent le soir avant de se coucher.

2) Le cinéma ; une autre forme de loisir

Le cinéma est lui aussi un loisir mais sous un angle différent.

Il faut se pencher sur son caractère particulier. On sort de chez soi, on fait la démarche d'aller au cinéma (« sortir au cinéma ») : parfois, on choisit même le film sur place. Le cinéma implique donc la notion de déplacement. En cela, il se distingue du téléchargement car c'est un loisir. Il présente des similitudes avec le théâtre : c'est un moment de détente, d'évasion. Parmi les personnes que nous avons interrogées, 91% d'entre elles se rendent le plus souvent au cinéma accompagnées.

II) Les attentes du cinéma

Le cinéma est un loisir irremplaçable : le téléchargement ne peut pas nuire à la fréquentation des salles puisqu'il n'offre pas les mêmes avantages que ceux du septième art.

A) Le présupposé impact négatif du téléchargement sur le cinéma

Depuis l'explosion du téléchargement illégal dans les années 2000, l'Etat français ne cesse de le condamner en le jugeant néfaste. De nombreuses mesures ont été prises pour lutter contre le piratage.

La plus importante reste à ce jour la loi Création et Internet (loi Hadopi), promulguée le 12 juin 2009. Cette loi a créé une « Haute Autorité pour la Diffusion Des Oeuvres et la Protection des Droits sur Internet » (HADOPI). Cet organisme est chargé de lutter contre le piratage et le respect des droits d'auteurs sur Internet. Celui-ci traque les « pirates » et les sanctionne par des amendes ou des coupures de l'accès Internet de l'utilisateur reconnu coupable de téléchargement illégal.

Une autre mesure a été prise : l'Association de Lutte Contre la Piraterie Audiovisuelle (ALPA) a été créée en 1985. Ce groupe est chargé de lutter contre toute forme de contrefaçon dans le domaine de l'audiovisuel et notamment dans celui du cinéma. Depuis juin 2010, l'ALPA est autorisée à collecter les adresses IP (servant à identifier les « pirates ») et à les transmettre à l'HADOPI.

Ces décisions prouvent que le gouvernement prend très au sérieux le téléchargement illégal. Ainsi, Frédéric DELACROIX, le directeur général de l'ALPA, parlait du téléchargement illégal comme « d'un phénomène majeur qui peut mettre en péril l'industrie du cinéma et de l'audiovisuel ».

B) Le cinéma en pleine évolution

Et pourtant, malgré la hausse du téléchargement illégal, l'industrie du cinéma semble en pleine expansion. Depuis 2007, le nombre d'entrées en France n'a cessé d'augmenter : 178 millions en 2007 ; 190 en 2008 et 201 en 2009. D'après la fédération nationale des cinémas français, 2010 a été une année record pour la fréquentation des salles de cinéma avec 206,7 millions d'entrées! On note par conséquent une augmentation de la recette totale en salle, qui est passée de 1 060 milliards d'euros en 2007 à 1 233 milliards en 2009. Le nombre d'écrans de cinéma, depuis 2005, est passé de 5308 à 5470 en 2009.

La jeunesse va au cinéma malgré les prix : notre questionnaire nous rapporte que 62,6% des 16-20 ans trouvent les places trop chères ; pourtant, 98,4% des personnes interrogées de la même tranche d'âge s'y rendent. Environ 40% de ces mêmes individus qui trouvent le cinéma trop cher y vont occasionnellement (une à deux fois par mois); et près de 20% régulièrement (une à deux fois par semaine).

Au final, si le téléchargement illégal augmente, les « pirates » vont toutefois au cinéma. Alors pourquoi ? Notre étude nous a permis de mieux comprendre ce paradoxe : les jeunes de 16 à 20 ans ont des motivations différentes lorsqu'ils vont au cinéma et lorsqu'ils téléchargent.

Si les salles de cinéma attirent toujours les spectateurs, c'est qu'elles donnent une autre dimension au septième art.

C) Les atouts du grand écran

1) L'esthétique

Le cinéma est synonyme de confort : grand écran avec une bonne qualité d'image numérique, fauteuils confortables, son de qualité. Il est même possible de manger et boire dans la salle. C'est-à-dire que le cinéma est devenu un loisir complet, une sortie appréciée qui « emporte » dans le film bien davantage que si l'on regarde un film téléchargé illégalement devant son écran d'ordinateur.

Le cinéma, c'est aussi ce que l'on pourrait qualifier une « tradition » : on y déguste les fameux popcorns, on est plongé dans le noir... Une sensation vécue pour beaucoup depuis l'enfance. Même Boris Vian, dans les années 1940, chante le bonheur du cinéma : « quand papa m'amenait au cinéma, moi je trouvais ça plus palpitant que n'importe quoi ». C'est un art qui a bouleversé le XX^{ème} siècle.

Le cinéma s'inscrit donc dans des habitudes sociales auxquelles nous restons attachées. En effet, parmi la population que nous avons étudiée (16-20 ans), tous ont connu le cinéma depuis leur plus jeune âge et sont donc « bercés » par le grand écran.

D'ailleurs, les deux étudiants que nous avons questionnés vont tous les deux au cinéma car ils aiment la sensation procurée par le grand écran. C'est la preuve que le téléchargement n'est pas suffisant pour profiter pleinement d'un film.

2) Le spectacle

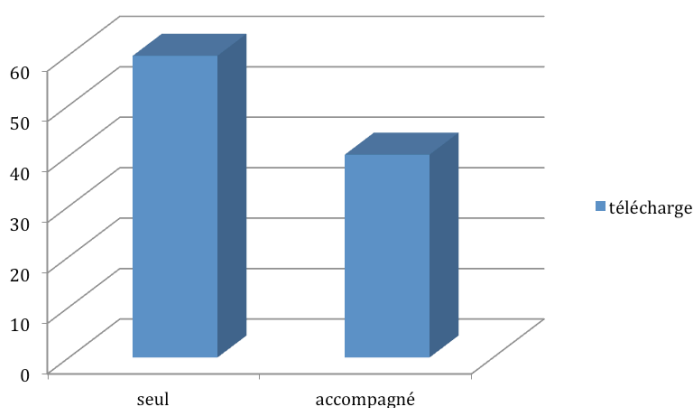
D'abord, le cinéma remplit une fonction cathartique. Cela renvoie à la théorie de la catharsis d'ARISTOTE : l'épuration des passions par le moyen de la représentation dramatique. Les spectateurs assistent à une représentation dramatique des passions humaines, qui leur permet « d'expulser » de leur corps leurs émotions coupables : cette représentation régule leur humeur et purgent leurs états d'âme. Au cinéma, nous sommes confrontés aux passions des acteurs, fascinés par l'irréel, angoissés par un film fantastique... En cela, la catharsis agit comme une drogue : elle permet de se libérer du poids des soucis et des angoisses.

En se rendant au cinéma, on recherche la sensation du collectif, du spectacle, comme au théâtre. C'est le principe de la communion : en sociologie, une communion d'un groupe de personnes désigne une harmonie d'action et de sentiment au cours d'une démarche partagée. Les spectateurs ont donc l'impression de partager quelque chose.

Par exemple, une salle entière qui rit, ce sont des émotions décuplées, bien plus fortes que si l'on était seul chez soi. Si l'on reprend la thèse de G. LEBON, auteur de *Psychologie des foules*, les

spectateurs passent d'un état de foule au sens ordinaire à celui de foule au sens psychologique du terme. On considère donc qu'on passe d'un ensemble d'individus qui n'a pas conscience de son appartenance à un groupe, à une âme collective. Cette transition ne se réalise qu'une fois que le film est commencé : lorsque les spectateurs sont dans la salle et que rien ne passe à l'écran, chacun a des attitudes qui lui sont propres. Lorsque le film est lancé, la foule se focalise dessus et est donc concentrée sur la même chose. Ainsi, les individus prennent conscience les uns des autres et forment une foule au sens psychologique du terme, un état provisoire selon G. LEBON. La « contagion mentale » et la « suggestibilité » font alors effet : les spectateurs sont soumis à une baisse de la logique et de l'intelligence individuelle et ressentent des sentiments extrêmement simplistes : joie, tristesse, colère... Le cinéma joue d'ailleurs énormément sur les émotions ; il conditionne donc cet effet de foule. C'est ce qui fait que le plaisir d'aller dans une salle n'a rien à voir avec celui de regarder un film téléchargé.

De plus, on se rend souvent au cinéma accompagné : c'est le cas de 89% des étudiants que nous avons interrogés. C'est donc un moment de partage entre proches. De plus, à la fin de la séance, il y a souvent des débats sur les différents avis sur le film : il s'ensuit une discussion. Cet aspect social n'apparaît pas lorsque l'on regarde un film tout seul : 59,1% des individus enquêtés regardent le plus souvent un film téléchargé seuls.



Selon le directeur des études du CNC que nous avons interviewé, on ne peut pas comparer ces deux pratiques et stipuler que le téléchargement illégal concurrence le cinéma en tant que lieu, car nous n'y allons pas pour les mêmes raisons. C'est l'aspect social du cinéma qui lui permet de prospérer.

3) Le cinéma comme représentation du réel

Pour ARISTOTE et PLATON, l'homme prend plaisir à la mimesis, c'est-à-dire aux différentes formes de représentation du réel. Ainsi, le cinéma s'inscrit dans cette démarche. Il se différencie des autres formes artistiques puisqu'il offre une représentation fidèle de la réalité : les dimensions du

mouvement d'une part, et du son d'autre part participent à l'illusion du réel. Par exemple, lors du passage du premier film diffusé par les frères LUMIERE, « Entrée du train en gare de La Ciotat », les spectateurs ont cru que le train sortait de l'écran ! Le monde du cinéma est d'ailleurs de plus en plus dans cette recherche d'imitation du réel avec la mise en place des technologies 3 et 4 dimensions (cinéma 3D couplé avec des effets spéciaux réels synchronisés avec le film).

Aussi, le septième art permet au spectateur de se plonger dans un autre monde sans pour autant le confondre avec la réalité. C'est la thèse évoquée par C. ROSSET dans *Propos sur le cinéma* : « Cette mise à distance de la réalité est la source principale du plaisir offert par le cinéma, lequel consiste ainsi essentiellement en une jouissance par procuration de ce qui apparaît sur l'écran, soit une participation sans aucun engagement personnel à ce qui s'y montre de plaisant ou d'horrible ». Le fait d'être au cinéma permet d'être complètement plongé dans une « réalité parallèle ».

III- Le téléchargement comme moteur du cinéma

On croyait à la mort du cinéma et, paradoxalement, le téléchargement est un moteur du cinéma.

A) Le téléchargement comme impulsion

Malgré tous ces aspects, le téléchargement pourrait dissuader d'aller au cinéma car il est gratuit dans une période de crise. Et paradoxalement, il incite à s'y rendre. Cherchons encore les raisons de cette énigme.

En effet, d'après une étude du CNC (*La piraterie de films : motivations et pratiques des internautes*), pour certains pirates, le fait de télécharger illégalement les rend plus cinéphiles. Ceux-ci visualisent énormément de films et connaissent les grands réalisateurs, les acteurs... Le téléchargement constitue donc un facteur de culture cinématographique. Cet accès démultiplié dote les pirates d'un véritable pedigree en matière du septième art. Ainsi, si tel réalisateur sort un film au cinéma et que l'internaute a vu bon nombre de ses réalisations, il ira dans une salle voir le film.

Ainsi, le téléchargement peut être un éveil : une occasion pour l'individu de découvrir le milieu cinématographique et donc de lui donner l'envie d'aller au cinéma.

Selon le directeur des études du CNC, l'hypothèse évoquée ci-dessus n'est pas vérifiable. On ne peut pas dire que télécharger illégalement un film incite à aller au cinéma : si le pirate aimait regarder des

films, alors il irait souvent au cinéma (plusieurs fois par semaine) ou téléchargerait les films légalement sur des plates-formes de VOD (vidéo à la demande).

B) Le nécessaire équilibre

Télécharger permet de regarder n'importe quel film, sans sélection préalable. A la question « Qu'est ce qui vous dissuade / dissuaderait de télécharger un film illégalement ? », 54,7% des intéressés répondent : qualité de l'image et/ou du son. Car beaucoup sont en effet de mauvaise qualité. Le fait de pouvoir accéder facilement et gratuitement à de nombreux films renforce ce caractère exceptionnel du cinéma : on se déplace pour voir des films d'auteur, apprécier l'image en grand format, se laisser absorber par le film dans les salles obscures.

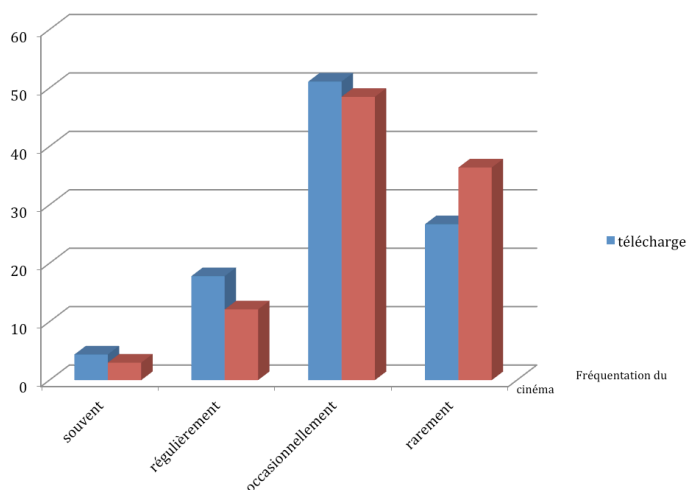
En somme, les pirates réguliers considèrent que les deux pratiques diffèrent. D'un côté le téléchargement fait office de passe-temps et de pré-sélection ; de l'autre, le pirate doit assouvir son amour du cinéma. Les deux pratiques ne sont donc pas antinomiques.

C) L'interactivité des deux domaines

Finalement, le cinéma et le téléchargement illégal de films sont en interactivité. Chaque domaine a un impact sur son vis-à-vis.

D'une part, les films les plus téléchargés sont des sorties cinémas récentes. Preuve que les blockbusters font des ravages légalement... et illégalement. Ainsi, selon le site torrentfreaks.com, Avatar serait le film le plus téléchargé (20 millions de téléchargements) avec un Box office mondial s'élevant à 2 milliards 782 275 172 de dollars.

D'autre part, ceux qui téléchargent vont plus souvent au cinéma que ceux qui ne téléchargent pas. Selon l'étude du CNC, « environ un interviewé sur cinq déclare aller plus souvent au cinéma depuis qu'il voit des films piratés. La salle est appréciée pour la qualité des conditions de réception des films, jugée bonne, voire irremplaçable. Le piratage permet de présélectionner un grand nombre de films, dont les plus appréciés seront vus ensuite au cinéma. »



Le graphique ci-dessus prouve que les pirates vont plus souvent au cinéma que ceux qui ne téléchargent pas : environ 5% des pirates s’y rendent souvent contre 3% pour les autres ; 18% régulièrement contre 11% ; 50% occasionnellement contre 48%. A l’inverse, près de 35% de ceux qui ne téléchargent pas y vont rarement, soit approximativement 10 points de plus que les pirates sur la même fréquence.

Conclusion :

Nous avons pu observer un phénomène auquel nous nous attendions mais dans une proportion moindre. D'abord, nos hypothèses de départ se sont avérées être, dans l'ensemble, justes.

En premier lieu, le téléchargement illégal est un moteur du cinéma. Les pirates fréquentent plus les salles de cinéma que ceux qui ne téléchargent pas. Le pirate devient addict au téléchargement grâce à l'accès facile à une multitude de films, ce qui lui donne envie d'aller plus souvent au cinéma. Contrairement aux idées reçues, la pratique du téléchargement ne réduit pas à zéro la pratique du cinéma.

Ensuite, la praticité et la gratuité font certes le succès du téléchargement illégal, mais ceux qui allaient au cinéma avant de commencer à télécharger continuent d'y aller à la même fréquence ; la pratique du téléchargement s'est simplement ajoutée à leurs habitudes.

Notre troisième hypothèse qui stipulait que le cinéma et le téléchargement sont deux pratiques avec des objectifs différents est vérifiée. D'une part le cinéma est une sortie, un événement ; d'autre part, le téléchargement est un acte plus personnel sans aspect social : plus des 3/4 des personnes

interrogées vont au cinéma accompagnées alors que la majorité des pirates visionnent le film téléchargé seuls devant leur écran.

Notre dernière hypothèse selon laquelle le cinéma a plus d'atouts que le téléchargement illégal n'est vrai qu'en partie. En effet, l'esthétique, la notion de spectacle font du cinéma un lieu « spécial » et irremplaçable. Les deux pratiques s'équilibrent. Le cinéma a des avantages que le téléchargement n'a pas ; et le téléchargement a des atouts que ne possède pas le cinéma.

En somme, on peut dire que le piratage ne nuit pas à la fréquentation des salles de cinéma. Il peut même lui être bénéfique, les pirates devenant cinéphiles. Néanmoins, si le fait de pirater n'entraîne pas une baisse de la fréquentation des salles, il ne l'augmente pas non plus considérablement.

Notre problématique abordait le problème du téléchargement vis à vis de la fréquentation des salles de cinéma et non vis à vis de l'industrie du cinéma. Elle respectait bien entendu le cadre de notre étude ; mais il aurait été également intéressant d'étudier l'impact du téléchargement sur *l'économie* du cinéma. En effet, les recettes du cinéma ne se font pas uniquement par la billetterie ; d'autres revenus sont générés a posteriori (c'est l'idée de la chronologie des médias dont nous avons parlé dans l'introduction).

Pour finir, nous avons commis quelques erreurs puisque notre problématique ne prenait en compte qu'une partie du problème. Par exemple, nous étions persuadés que les films téléchargés le plus souvent étaient des films à l'affiche ; cela s'est avéré faux. En fait, la plupart des individus téléchargent des films pour éviter de payer un DVD et non une place de cinéma. Cette distinction n'était pas présente au début de notre étude, car nous pensions que le pirate cherchait à visionner des films récents. Or, si les gens ne téléchargent pas majoritairement des films à l'affiche, cela ne nuit pas à la fréquentation des salles mais aux ventes de DVD. Cela rejoint ce que le directeur des études de la CNC nous a fait savoir : ce n'est pas le cinéma en tant que lieu qui perd de l'argent avec l'arrivée du téléchargement illégal mais l'industrie cinématographique dans son ensemble. Ce qui la sauve, ce sont les autres moyens de diffusion.

Sources :

Gustave Lebon, *Psychologie des foules*, Paris, Presses universitaires de France, 1963.

Clément Rosset, *Propos sur le cinéma*, Paris, Presses universitaires de France, 1977.

Hume, *Essais esthétiques*, Paris, Flammarion, 2000.

Joëlle Farchy, *L'industrie du cinéma*, Paris, Que sais-je ?, 2004.

Joëlle Farchy, *Et pourtant ils tournent...*, Paris, INA éditions, 2011.

http://www.lemonde.fr/technologies/chat/2005/12/13/distribution-des-uvres-en-ligne-quel-avenir-pour-les-logiciels-d-echanges-de-pair-a-pair_720515_651865.html

<http://www.lescomparateurs.com/comparateur-dvd-film.html>

<http://torrentfreak.com/top-10-most-pirated-movies-on-bittorrent-111225/>

http://www.fnct.org/web/index.php?id_cat=1&lang=lang1

<http://labs.silent-strength.com/2004/chimeres/la-catharsis.html>

<http://www.qualiquanti.com/pdfs/pirateriefilms.pdf>